

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-40/SG/IAM portant autorisation administrative d'exercer le commerce des boissons (transfert de licence)

n° 74-40/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

8 janvier 1974

Numéro JO

n° 2 du 25/01/1974

Date du numéro

25 janvier 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er ,. — Est rapportée la décision n° 1073/SG/FIN du 13 juillet 1968 autorisant Mme Barbarin Régine à exploiter une licence de 2° classe au bar « Saint-Malo », sis au quartier 2, rue Hadj Dideh, n° 3 à Djibouti.

Art. 2

— Une nouvelle autorisation administrative d'exercer le commerce des boissons est accordée à M. Ribault Claude pour exploiter une licence de 2° classe au bar « Saint-Malo », sis au quartier 2, rue Hadj Dideh, n° 3 à Djibouti.